

***Enquête Publique
relative à la demande d'autorisation
d'exploiter une installation classée
sur la commune
de Villedieu sur Indre***

Rapport du commissaire enquêteur



Arrêté n°2016-0186 DDCSPP du 14/03/2016

SOMMAIRE

- *1 Contexte*
- *2 Situation*
- *3 Demande d'autorisation d'exploiter*
- *4 Désignation du Commissaire Enquêteur*
- *5 Organisation de l'enquête*
- *6 Permanences du Commissaire Enquêteur*
- *7 Participation du public*
- *8 Observations du public*
- *9 Avis de l'autorité environnementale*
- *10 Formalités de fin d'enquête*

1-CONTEXTE

La Société Ligérienne Granulats est installée dans le secteur de Tours, Blois, Orléans depuis plus de 80 ans.

Celle-ci souhaite ouvrir une nouvelle carrière de sables et graviers sur la commune de Villedieu sur Indre.

Cette carrière pourrait répondre à une demande en matériaux de qualité : fourniture de sables et granulats nécessaire à la confection de bétons

Le pétitionnaire a donc pour projet :

-l'ouverture de la carrière pour l'exploitation de sables et graviers sur une durée de onze années,

-une production maximale limitée à 50 000 t / an.

Le traitement sera opéré sur la carrière du dispositif Ligérienne Granulats la plus proche, la carrière de Saint Genou.

2 - SITUATION

Le site :

Le projet se situe sur la commune de Villedieu sur Indre dans la Champagne berrichonne.

Villedieu se situe à une douzaine de kilomètres de Châteauroux sa préfecture, et est traversée par la rivière l'Indre.

Les communes impactées par le projet, situées dans un rayon de 3 kilomètres, sont : Saint Lactencin, la Chapelle Orthemale, et Buzançais.

Le projet est distant d'environ 4,3 kilomètres du centre bourg de Villedieu et d'environ 350 mètres de la rivière Indre, en rive gauche.

3- DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Objet de la demande

Demande d'autorisation classée pour la protection de l'environnement

Localisation du projet

Département de l'Indre commune de Villedieu

Caractéristique de l'exploitation

Superficie du projet : 9ha36a et 27ca

Superficie exploitable : 7ha82a et 16ca

Matériaux à extraire : alluvions sablo-graveleuses

Epaisseur moyenne du gisement : 3,7m

Cote minimale d'extraction : 109m NGF

Volume exploitable : environ 290 000 m³ soit 464 000 tonnes

Production maximale : 50 000 t / an

Durée de la demande : 11 ans

Mode d'exploitation : il s'agira d'extraire en carrière à ciel ouvert, un gisement de sables et graviers. L'extraction sera réalisée à la pelle hydraulique en eau et hors d'eau. Le matériau mis en stock sera repris pour le chargement des camions. Il n'y aura pas de pompage d'exhaure.

Traitement des matériaux : les matériaux extraits seront traités par l'installation en place sur la carrière du dispositif Ligérienne de Granulats le plus proche.

Remise en état

Aménagement écologique du plan d'eau résiduel via un aménagement des berges coordonnées à l'extraction. La remise en état fait également office de mesure d'accompagnement relatif aux zones humides.

4- DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision du 25 janvier 2016, le commissaire Enquêteur a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges pour procéder à une enquête publique ayant pour objet : La demande présentée par la société Ligérienne Granulats S.A une demande d'autorisation au titre des installations classées, pour la protection de l'environnement, d'exploiter une carrière de sable et de graviers aux lieux dits « les Chétifs Prés » et « Grand St Bonnet »

A réception de cette décision, le Commissaire Enquêteur a contacté les services de la DDCSPP et la mairie de Villedieu afin d'organiser l'enquête publique.

Le présent rapport a pour objet d'une part d'attester la régularité de l'organisation et du déroulement de l'enquête publique et, d'autre part, de rapporter et analyser les questions, observations, critiques ou suggestions recueillies auprès de la population, et de donner sur celles-ci l'avis du commissaire enquêteur dont il est rappelé qu'il est indépendant et impartial.

L'avis motivé du commissaire enquêteur sur le projet, fait l'objet d'un document joint au présent rapport.

5- ORGANISATION DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 14/03//2016, qui en définit les modalités (dates de début et de clôture, heures où le dossier sera consultable et heures des permanences au point d'accueil désigné, publicité à donner à l'enquête, modalités de consultation du rapport attendu). Ces modalités sont conformes aux dispositions prévues par le code de l'Urbanisme et celles, désormais intégrées au code de l'Environnement, prévues par la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 sur la démocratisation des enquêtes publiques, et ses décrets d'application.

Préalablement au début de l'enquête, le commissaire enquêteur a procédé au paraphe du registre d'enquête et du dossier et s'est rendu à la Mairie de Villedieu afin de s'assurer des conditions prévues pour le bon déroulement de l'enquête.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis a été affiché à la mairie de Villedieu ainsi qu'aux mairies impactées par le projet.

La publicité d'enquête :

Les avis de publicité de l'enquête ont été publiés par les soins de la DDCSPP de l'Indre :

- dans le journal La Nouvelle République édition Indre du 02/04/2016 et du 23/04/2016

- la Nouvelle République, édition Dimanche du 03/04/2016 et du 24/04/2016

Le pétitionnaire a également apposé des affiches sur les lieux, objet de l'enquête.

Cette affichage a été constaté par un huissier de justice et a donné suite à « un procès-verbal de constatations d'affichage d'Avis d'Enquête Publique » en date du premier et quatre avril 2016.

Ce procès-verbal est annexé aux présentes.

Une première prise de contact a été faite en présence de Madame Aubard du service DDCSPP de la préfecture pour la remise du dossier et les modalités de l'enquête.

Un second rendez-vous a été fixé avec Mr Galia de la Ligerienne Granulats pour une visite des lieux.

6- PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 19 avril 2016 au mardi 24 mai 2016.

Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public durant les heures d'ouverture de la mairie de Villedieu le registre d'enquête a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur comme le stipulent les textes.

Dans les communes de Buzançais, la Chapelle Orthemale et St Lactencin, communes impactées par le projet, il a été mis également à la disposition du public un dossier numérique (CD)

Cinq permanences ont été assurées comme le prévoyait l'arrêté de mise en enquête publique.

Dates :

- le 19 avril 2016**
- le 30 avril 2016**
- le 4 mai 2016**
- le 12 mai 2016**
- le 24 mai 2016**

7- PARTICIPATION DU PUBLIC

L'enquête n'a pas mobilisé le public.

3 personnes se sont manifestées et ont notées des commentaires sur le registre.

Il s'agit principalement de 2 personnes résidant proche du site

Et 1 couple qui aurait souhaité vendre des parcelles contiguës au projet.

Une personne est venue consulter le dossier, sans laisser de commentaire.

8- OBSERVATION DU PUBLIC

- observation n° 1 – Monsieur Moulin Philippe demeurant à Mehun, 89 avenue Léon Blum.

« Je suis sensibilisé au trafic routier induit par l'exploitation de la carrière des Galvaux, même limité à une journée par semaine, le passage des camions va augmenter dans le bourg de Mehun, mais également à Villedieu... bruit, chaussée abimée, risque d'accident etc...

On ne peut toutefois pas empêcher une activité économique de se développer. »

-observation n°2 - Monsieur et Madame Desroches Isabelle 81 route de Vendœuvre 36500 Buzançais.

Ces personnes aimeraient savoir quelle est la suite du contact qui avait été pris avec la Ligerienne concernant l'achat d'une parcelle cadastrée ZL 70 voir une seconde parcelle attenante.

***-observation n°3-Monsieur Madrolle Moise le Poyou 36320
Villedieu.***

***« Habitant au Poyou à environ 1km à vol d'oiseau de la future
sablière et sous le vent dominant, je pense qu'il y aura une
nuisance due au bruit et même à la poussière. »***

***Aucune observation ne m'a été signalée, émanant de la Chapelle Orthemale,
Saint Lactencin et Buzançais, communes impactées par le projet.***

***Un PV de synthèse a été transmis au pétitionnaire à la fin de l'enquête et a
permis de faire le point sur les différentes observations du public recueillies
durant l'enquête.***

***Un mémoire en réponse a été renvoyé par le pétitionnaire.
Ces documents sont annexés au rapport.***

9-AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

***« Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est en relation
avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte
tenu de son environnement.***

***Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes,
permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des
enjeux environnementaux identifiés.***

***Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude
présente de manière détaillée les mesures pour supprimer, réduire ou
compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec
l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.
L'autorité environnementale recommande néanmoins que le dossier soit
modifié ou complété pour tenir compte, plus spécifiquement, de la présence de
l'espèce protégée le pigamon jaune ».***

En réponse à cette demande

***Des mesures d'évitement seront prises par l'exploitant, un courrier
détaillé a été transmis à la DDCSPP qui en a accusé réception.***

10 - FORMALITE DE FIN D'ENQUETE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur.



*Kheira DARNAULT Commissaire Enquêteur,
Le 9 Juin 2016*

Madame DARNAULT Kheira
Commissaire Enquêteur
12 Chemin de la Jaglotterie
Le Petit Villiers
36100 BRIVES

S.A LIGERIENNE DE GRANULATS
A l'attention de Monsieur Galia
La Ballastière
37705 ST PIERRE DES CORPS

Objet : Enquête publique :
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière
De sable et graviers sur la commune de VILLEDIEU S/INDRE

Brives le 24 mai 2016

Procès-verbal de synthèse

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers sur la commune de Villedieu sur Indre, s'est déroulée du 19 avril au 24 mai inclus.

L'organisation de l'enquête, s'est déroulée conformément aux dispositions légales. L'information du public a bien été respectée, notamment en matière d'affichage.

Je me suis tenue à la disposition du public lors de 5 permanences, les 19 avril, 30 avril, 4 mai, 12 mai et 24 mai 2016.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident.

Une observation a été faite sur le registre, par Monsieur Moulin Philippe simplement pour constater que « l'exploitation de cette carrière apportera des nuisances dues aux passages des camions sur les communes de Mehun et Villedieu, il convient toutefois, que l'on ne peut empêcher une activité économique de se développer ».

Lors de ma permanence du 4 mai, Monsieur et Madame Desroches se sont présentés et m'ont fait part, de leur interrogation concernant un contact que vous aviez pris en 2010 pour l'achat d'une de leurs parcelles, voir une deuxième parcelle appartenant à la maman de Madame Desroche, à savoir quelle en est la suite ?

Le 24 Mai, Monsieur Madrolle Moise résident au Payou commune de Villedieu a noté sur le registre : « habitant le Payou à environ 1km à vol d'oiseau de la future sablière et sous le vent dominant, je pense qu'il y aura une nuisance due au bruit et même à la poussière ».

En ce qui me concerne, Je n'ai pas de remarque ni de demandes particulières à formuler.

Je vous rendrai mon rapport et mes conclusions dans un délai d'un mois

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, mes salutations distinguées

K.Darnault



P.S : je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de ce courrier avec le cas échéant, vos réponses.